

LE CREDIT COMMERCIAL

Chambre 13 Edifice "LA PRESSE"
TEL. BELL. MAIN 3655. MONTREAL
SPÉCIALITÉ : Achat, Collection et règlement
de comptes. Une visite sollicitée.

LA PROVINCIALE

Assurance-Mutuelle-Incendie
Bureau-chef : EDIFICE GUARDIAN
160, RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

Sécurités absolues. Taux raisonnables.
AGENTS demandés dans toutes les localités.

LA
Provident Savings Life
ASSURANCE SOCIETY of N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE
POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes re-
cherchant une position rémunératrice,
peuvent s'adresser au bureau princi-
pal ou à aucun des agents généraux
de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Québec:
185, rue St-Jacques, - MONTREAL.

Un Agent Progressif

préfère travailler pour la meil-
leure compagnie. Il lui est
plus facile de conclure des affai-
res, et, de savoir qu'il a à offrir
la meilleure proposition, cela
l'inspire.
Les hommes de caractère qui
se proposent d'entreprendre ce
travail, et les agents expérimentés
et intègres qui cherchent
un contrat rémunérateur

devraient écrire à la CANADA LIFE

"EQUITABLE"

Mutuelle

Fire Insurance Co.

Une des plus fortes Compagnies locales.
Un surplus dépassant \$126,000

Bureau Executif :

No. 20, rue St-Alexis,

Coin rue Notre-Dame,
en face du Magasin Carsley.

S. T. WILLET, Président.

Bureau: No. 939 rue St-Denis, Montréal.

F. GAUTHIER, Secrétaire.

Tél. Main 3894.

Assurances

Nous donnons ci-dessous le projet de
loi d'assurance, actuellement en discus-
sion devant les chambres françaises.
Nous sommes persuadés que ce projet
de loi intéressera le monde des assuran-
ces.

TITRE PREMIER

Des assurances en général

Section I. — Dispositions générales

Article premier. — L'assurance est un
contrat par lequel l'assureur s'oblige,
moyennant une rémunération appelée
prime ou cotisation, à indemniser l'as-
suré des pertes en dommages que peut
éprouver celui-ci par suite de la réali-
sation de certains risques relatifs à ses
biens ou à sa personne.

Art. 2. — La présente loi régit les as-
surances à primes.

Elle s'applique aussi aux assurances
mutuelles, sauf dans celles de ses dispo-
sitions qui sont contraires aux lois ou
aux décrets qui régissent ces assuran-
ces.

Sous cette réserve, les articles de la
présente loi qui visent les primes, s'ap-
pliquent aux contributions à payer par
les sociétaires en matières d'assurances
mutuelles, qu'elles soient désignées sous
le nom de cotisations ou de primes.

Art. 3. — Les dispositions de la pré-
sente loi ne s'appliquent point aux as-
surances maritimes; elles demeurent
exclusivement régies par le code de com-
merce et par les lois qui leur sont pro-
pres.

Art. 4. — La loi répute acte de com-
merce, pour l'assureur, toute entreprise
d'assurances à primes; pour l'assuré,
toute assurance à prime ou mutuelle
conclue par un commerçant et se ratta-
chant aux risques de sa profession.

Art. 5. — Le profit espéré ne peut être
assuré que dans les assurances contre
les risques de transports par terre et
par eau et dans les assurances de récol-
tes contre la grêle et contre les autres
fléaux naturels.

L'assureur peut obtenir une réduction
de la somme assurée quand il établit que
le profit espéré a été évalué à un chiffre
d'une exagération notable eu égard aux
prévisions normales qui pouvaient être
faites à la date de la conclusion du con-
trat.

Art. 6. — L'assureur peut faire assurer
le coût de l'assurance.

Art. 7. — L'assureur peut se faire ré-
assurer contre les risques qu'il a assu-
rés. Les règles de l'assurance régissent
la réassurance.

(ETABLIE 1853)

**The Phenix Insurance Company
OF BROOKLYN**

TOTAL DE L'ACTIF - - \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,
89 rue St-Sacrement, Montréal

AVIS

Les personnes pouvant **CONTROLER**
quelques Cents Piastres de **Primes d'Assu-
rances contre l'Incendie**, peuvent se faire
nommer Agent et recevoir une commission
sur leurs Risques. Toutes correspondances
si on le désire, traitées **confidentiellement**.
Ecrire à "**ASSURANCE**," Boîte 418, Bureau
de Poste, Montréal.

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.

d'Assurance contre l'Incendie

Ci-devant
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

ETABLIE EN 1859

Capital autorisé	- - - - -	\$1,000,000.00
Actif net excédant	- - - - -	460,000.00
Dépot au gouvernement du Canada pour la garantie des porteurs de polices	- - - - -	60,000.00
Sinistres payés à date	- - - - -	883,021.10
Cie indépendante.	Taux modérés.	
A. A. LABRECQUE,	Président.	
J. B. LAFLEUR,	Gérant	

BUREAU PRINCIPAL :

59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"

MONTREAL

On demande des agents pour les localités non
représentées.

THE METROPOLITAN LIFE INS. CO.

Incorporée par l'état de New-York.

**La Compagnie du Peuple, par le
Peuple pour le Peuple.**

ACTIF : \$105,656,311.60

A plus de polices payant primes en force aux
Etat-Unis et au Canada que n'importe quelle autre
compagnie et pendant chacune des dix années
assées a accepté et émis plus de polices nouvelles
en Amérique que n'importe quelle autre compagnie.

LA MOYENNE D'UNE JOURNEE D'OUVRAGE.

Reclamations payées.....) Par	jour	359
Polices échues.....			6,297
Nouvelles Assurances inscrites			\$1,303,559.00
Paiements aux porteurs de Poli- ces et addition à la Réserves....			\$98,582.00
Actif accru.....			\$53,841.00

A déposé avec le Gouvernement du Dominion
pour la protection des détenteurs de polices au
Canada en titres Canadiens, **\$1,800,000.00.**

\$1,342,381,457 d'assurance en vigueur sur
7,523,915 polices.

Western

Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie
et sur la Marine

INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL PAYÉ - - - - - \$2,000,000

ACTIF, au-delà de - - - - - 3,516,000

REVENU ANNUEL, au-delà de 3,678,337

Bureau Principal: **TORONTO, Ont.**

Hon. GEO. A. COX, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Gérant

C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant